

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize et le seize JANVIER à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur LAFFONT René, Maire.**

Présents- **Mmes MAURY Delphine, VERGÉ Catherine et VERGÉ-TOURROU Marie-Christine,**  
**MM. ADROIT Jean-Pierre, CRESTIA Michel, LAFFONT René, NONNAT Alain,**  
**PÉLOFY Éric, PÉLOFY Jean-Paul, et QUINTERNET Didier.**

Absents – **Néant.**

Procurations – **Néant.**

Mme **VERGÉ-TOURROU Marie-Christine** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **ORDRE DU JOUR**

- **Location appartement 4 Les Merisiers à Mme Victoire SANCHEZ à compter du 25.01.2016**
- **Vote crédits sur Budget Primitif 2016 Commune: Acquisition dalles pour sol Salle Escalade.**

## **1. Location appartement 4 Les Merisiers à Mme Victoire SANCHEZ à compter du 25.01.2016.**

Monsieur le Président informe les membres présents que Monsieur Cédric AGUERRI, locataire de l'appartement n°4 de la résidence Les Merisiers situé 12 impasse de la Condamine a signifié dans les délais son départ pour le 7 novembre 2015. Il précise que Madame Victoire SANCHEZ serait intéressée par la location dudit appartement et ce à dater du 25 janvier 2016.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, donne lecture du contrat de location et le soumet à l'approbation du Conseil, précisant qu'il est conforme, pour le reste des conditions de la location, aux dispositions du régime de droit commun des baux d'habitation (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et Loi 94-624 du 21 juillet 1994).

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, en toutes ses dispositions, le bail d'habitation qui leur a été soumis et qui demeurera annexé à la présente délibération.

**FIXE, à compter du 25 janvier 2016 à 310,00 €**, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 3<sup>ème</sup> trimestre.

**PRÉCISE** qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par Madame Victoire SANCHEZ.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

## **2. Vote crédits sur Budget Primitif 2016 Commune: Acquisition dalles pour sol Salle Escalade.**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin d'assurer les compétitions organisées sur la Salle d'Escalade dans l'année 2016, il convient d'équiper la salle des dalles nécessaires au bon déroulement des manifestations à venir.

Il soumet au Conseil le devis de la Société SOMMER s'élevant à la somme de 2 970,00 € HT, soit 3 564,00 € TTC.

Il précise que les crédits résultant des restes à réaliser sur l'exercice 2015 pour le programme intitulé "**MATERIEL SPORTIF**" sont insuffisants pour procéder au mandatement de la dépense.

Il invite le Conseil à voter le crédit correspondant qui sera inscrit sur le budget primitif de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT le crédit d'un montant de 48,00 € reporté à l'article 2188-330 du Budget Primitif de l'exercice 2016.**

**VOTE un crédit complémentaire de 3 516,00 € qui fera l'objet d'une inscription budgétaire à l'article 2188-330 du Budget Primitif de l'exercice 2016.**

**DÉCIDE** de procéder au mandatement de la facture relative à l'acquisition de dalles pour la Salle d'Escalade.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et à mandater la facture due.